

# Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante  
de la formation générale  
des programmes d'études

du Collège Montmorency

*Juin 1999*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Montmorency s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges proposant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission<sup>1</sup>. Le rapport d'autoévaluation du Collège Montmorency, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 16 juin 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 9 et 10 septembre 1998<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs<sup>3</sup> de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC, ainsi que des élèves<sup>4</sup>. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Montmorency et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite à l'établissement.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
  2. Le comité visiteur était composé de : M. Jacques Bachand, directeur des études de premier cycle, Université du Québec; M. Gervais Michaud, coordonnateur de philosophie, Cégep de Sainte-Foy; M. Claude E. Rochette, professeur de Linguistique. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, dirigeait le comité. M<sup>me</sup> Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  4. Il s'agissait d'une classe dont la moitié des élèves étaient inscrits en *Technologie de l'architecture* et le quart, en *Sciences de la nature*.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale**

Le Collège Montmorency a été fondé en 1969 afin de favoriser l'accès à l'enseignement collégial à Laval.

Le Collège a adopté un énoncé de mission et un nouveau plan de développement en 1997; il y réaffirme l'unique mission du Collège, soit sa mission éducative, qui met l'accent sur l'accessibilité à une formation de qualité, le développement intégral de la personne et le soutien à la réussite.

Le Collège accueille près de 5000 élèves à l'enseignement ordinaire et plus de 3000 à temps partiel en formation continue. Outre la session d'accueil et d'intégration, il propose les programmes préuniversitaires en *Sciences de la nature*, *Sciences humaines*, *Arts* et *Lettres* et quinze programmes techniques dans les secteurs des techniques biologiques, physiques, administratives et le secteur des arts.

Au cours de l'année de référence, 87 professeurs assuraient l'enseignement dans les quatre disciplines de la formation générale commune et propre, soit : quatorze en *Éducation physique*, 25 en *Philosophie*, 32 en *Français* et 17 en *Anglais*. À l'automne 1996, le Collège a procédé à 9540 inscriptions à des cours de formation générale et, à l'hiver 1997, à 9004 inscriptions.

Le Collège a préparé un cadre de référence en vue d'assurer l'élaboration des activités d'apprentissage prévues pour l'implantation de la formation générale complémentaire. Il propose 41 cours répartis entre les cinq domaines retenus par le *Règlement sur le régime des études collégiales* : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique, arts et esthétique.

En ce qui a trait à la mise en œuvre de la formation générale propre, le Collège a effectué certains regroupements : en *Philosophie*, les programmes se répartissent en trois ensembles distincts; en *Anglais*, des groupes homogènes ont été formés pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux de compétence; en *Langue et littérature*, le cours propre prévu au devis ministériel n'a pas été implanté.

## **La démarche institutionnelle d'évaluation**

L'évaluation de la mise en œuvre de la formation générale a été confiée à un comité composé d'un adjoint à la Direction des études, responsable du comité, d'un conseiller pédagogique et de quatre enseignants de la formation générale représentant leur propre discipline. Pour le Collège, l'autoévaluation était une occasion d'examiner ses pratiques pédagogiques dans une perspective d'amélioration.

L'opinion des élèves a été recueillie au moyen d'un questionnaire adressé à 336 des 440 élèves qui avaient obtenu le DEC à l'un ou l'autre des trimestres de 1997; ce questionnaire a aussi été remis en classe à 864 des 1109 élèves inscrits, à l'hiver 1998, au cours *Littérature québécoise* ou au cours *Littérature contemporaine* (601-ESA); le comité a reçu 488 réponses soit 80 réponses venant des diplômés et 408 questionnaires remplis par les élèves sortants. Le comité a sollicité l'opinion des professeurs sur trois thèmes, soit : les activités de perfectionnement ou de recherche en pédagogie liées à la formation générale, les ressources matérielles, les structures et les processus de gestion. Il l'a fait au moyen d'entrevues semi-dirigées destinées à un échantillon de professeurs de la formation générale commune. Outre les professeurs membres du comité d'évaluation, treize professeurs y ont participé. Les départements ont été informés de l'évolution des travaux par leur représentant au comité d'évaluation. Les enseignants se sont prononcés sur les textes préliminaires portant sur la première partie du rapport.

Le comité a constitué un échantillon de 42 plans de cours par tirage au sort après avoir établi quelques critères dont celui d'exclure de l'examen les plans rédigés par les membres du comité. Les plans de cours pour l'*Anglais* sont communs. Un échantillonnage différent a été décidé pour l'*Éducation physique*, les ensembles II et III étant fusionnés. Un sous-comité auquel a participé le conseiller pédagogique a analysé les plans de cours.

La rencontre des différents interlocuteurs a permis à la Commission de compléter son information et de noter quelques actions bien ciblées.

## Évaluation de la mise en œuvre de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

### La cohérence de la formation

Cette cohérence est examinée en particulier sous les aspects suivants : les liens entre le projet éducatif et les activités d'apprentissage, l'adaptation des activités d'apprentissage aux programmes d'études et les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs et les standards en formation propre et complémentaire.

Le Collège s'est donné un énoncé de mission visant notamment le rayonnement dans le milieu et l'accessibilité à une formation de qualité. Les travaux du comité d'évaluation ont suscité une prise de conscience quant à la pertinence, pour le Collège, de se doter d'un projet éducatif et d'être plus explicite quant à la place de la formation générale dans les programmes d'études. À n'en pas douter, l'adoption d'un tel projet éducatif contribuerait à préciser le rôle de la formation générale dans les programmes d'études et à le faire partager par l'ensemble des acteurs du Collège. La Commission a pu constater, en effet, que les attentes à l'égard de la formation générale variaient beaucoup selon la discipline ou le département auquel appartenaient les professeurs. Devant ce constat, la Commission *suggère* au Collège de se donner un projet éducatif et d'y préciser le rôle de la formation générale.

Les Départements de *langue seconde* et de *philosophie* ont fait les efforts nécessaires pour adapter leurs cours propres; de plus, ils ont commencé à rencontrer les coordonnateurs de programmes pour promouvoir l'importance de la formation générale pour l'élève et la place de la culture dans la société et contrer ainsi le caractère trop exclusivement utilitaire que certains lui attribuent.

En *Anglais*, les élèves des niveaux de compétence II et III sont regroupés dans les groupes homogènes selon qu'ils sont du secteur technique ou du secteur préuniversitaire. Les professeurs ne peuvent présenter du matériel spécifique à chaque programme, mais choisissent des textes propres à plusieurs domaines; les élèves doivent se servir de textes, écrire des rapports ou faire de

la recherche dans leur domaine d'études. Quant aux élèves de niveau transitoire et de niveau I, ils poursuivent l'apprentissage des habiletés de base en *Langue seconde*.

En *Philosophie*, les élèves sont regroupés en trois familles : sciences et techniques biologiques et sciences et techniques physiques; sciences et techniques humaines, sciences et techniques de l'administration; arts, lettres et techniques des arts. Trois cours distincts devaient donc être conçus pour autant de familles de programmes. L'examen des plans de cours échantillonnés démontre que l'orientation *éthique* et *philosophie politique* décidée en département a été retenue, mais un seul plan prend explicitement en compte l'adaptation prévue par le département.

En *Langue et littérature*, tous les cours appartiennent à la formation générale commune : le cours propre a été remplacé par le cours *Littérature contemporaine* placé au troisième rang de la séquence adoptée par le département; le cours *Littérature québécoise* termine la séquence. Le Collège espérait ainsi mieux préparer les élèves à la réussite de l'épreuve uniforme de français; mais, ce faisant, il s'est éloigné des orientations éducatives définies dans le devis ministériel de la formation générale propre.

Devant ce constat,

*la Commission recommande au Collège de veiller à ce que le cours de formation générale propre en Français soit conforme au devis ministériel.*

En *Éducation physique*, les ensembles 2 et 3 n'ont pas été implantés selon les orientations données dans les devis ministériels. Le Collège a choisi de regrouper ces deux ensembles afin de donner aux élèves le choix entre deux types de cheminements : le premier cheminement permet à l'élève de développer son efficacité et son autonomie en suivant les cours de niveaux 1 et 2 d'une même discipline sportive; le second cheminement lui permet d'explorer deux activités différentes. Le Collège croit que les activités d'apprentissage qu'il a retenues permettent de développer les compétences prévues par les deux ensembles, notamment parce qu'elles suscitent, chez l'élève, un engagement durable qui le conduira à se fixer des objectifs liés au maintien et au développement de saines habitudes de vie. Il reconnaît cependant que le processus éducatif n'est pas mis en évidence dans les plans de cours. La Commission *suggère* donc au Collège de revoir ses plans de cours et de s'assurer que les objectifs des ensembles 2 et 3 soient atteints.

Le Collège a publié un cadre de référence s'inspirant du devis ministériel pour aider les départements dans l'élaboration des cours complémentaires. Selon le rapport, la majorité des plans de cours se situent dans une perspective de formation générale, c'est-à-dire qu'ils donnent lieu à des compétences transférables qui sont davantage d'ordre culturel. Toutefois, certains cours privilégient une formation trop technique ou spécialisée. La Commission *suggère* au Collège de revoir son cadre de référence et de s'assurer que les professeurs saisissent bien les orientations données à la formation générale complémentaire.

Par ailleurs, les élèves rencontrés ont exprimé des insatisfactions quant à la mise en œuvre de la formation générale complémentaire; ces élèves ont dit n'avoir pas vraiment eu le choix de leurs cours à cause des contraintes de l'horaire et de l'offre restreinte attribuée aux conséquences des compressions budgétaires. Devant ce constat, la Commission invite le Collège à évaluer la pertinence du choix de cours complémentaires et, au besoin, à le réviser en vue de mieux répondre aux besoins des élèves.

## **La pédagogie et l'évaluation des apprentissages**

Ces deux dimensions de la mise en œuvre de la formation générale sont examinées en particulier sous les aspects suivants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs et standards, la pertinence des travaux exigés des élèves, l'adaptation de l'évaluation des apprentissages aux objectifs des cours et sa conformité avec la PIEA, l'intégration d'éléments de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes.

### **Les méthodes pédagogiques**

Le rapport est peu loquace sur l'utilisation des méthodes pédagogiques dans les différentes disciplines. Le Collège en fait une appréciation à partir des réponses apportées au questionnaire rempli par les élèves et de l'examen de l'échantillon des plans de cours. Les élèves qui ont répondu au questionnaire du comité d'autoévaluation considèrent généralement que les méthodes pédagogiques sont bien adaptées aux cours. Les Départements de philosophie et d'anglais ont fait des efforts notables pour rendre leurs cours intéressants. En *Philosophie*, les méthodes sont variées : exposés magistraux, travaux individuels et travaux d'équipe, exercices de logique, séminaires, films, tutorat. En *Anglais*, les professeurs rédigent des plans de cours communs et le Département fait l'évaluation des cours à la fin du trimestre; cela permet d'obtenir une rétroaction

et d'améliorer ses pratiques pédagogiques, le cas échéant. Même si le plan de cours est commun, l'énumération des méthodes pédagogiques est suffisante pour donner à l'élève une bonne idée de la nature du cours; ainsi en est-il pour le cours 604-103 où l'élève participera à des discussions sur les œuvres littéraires ou les productions culturelles, fera des exposés en classe, collaborera à des ateliers d'écriture (remue-méninges, écriture, rétroaction, révision et édition de textes) et devra constituer un portfolio. Par contre, le rapport et les plans de cours nous renseignent peu sur les méthodes utilisées en *Éducation physique* et en *Langue et littérature*. Dans ce dernier cas, les plans de cours remis au cours de la visite présentent des disparités, mais l'accent est généralement mis sur le cours magistral. Quant aux élèves rencontrés au cours de la visite, plusieurs ont fait part d'insatisfactions quant aux méthodes pédagogiques de certains enseignants. En conséquence, la Commission invite le Collège à s'assurer que les méthodes pédagogiques retenues suscitent la participation des élèves, les motivent et facilitent leurs apprentissages.

### **Les exigences propres aux activités d'apprentissage**

Selon la PIEA, c'est le département qui doit s'assurer de la pertinence des travaux ainsi que de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'il s'agit d'un même cours donné par plusieurs professeurs. En *Éducation physique*, les plans de cours ne font pas tous mention du travail personnel à l'extérieur des cours. En *Philosophie*, les plans de cours étaient peu explicites sur la nature du travail hors classe. Depuis, le Département a progressivement adopté un ensemble de mesures susceptibles d'assurer l'équivalence des enseignements et des travaux en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la discipline. En *Français*, les professeurs exigent deux travaux longs, de nature différente selon le cours, en vue d'en atteindre les objectifs. Selon les élèves rencontrés, la charge de travail individuelle, pour un même cours, varie selon le professeur. L'examen des plans de cours de l'échantillon confirme que les lectures à faire, la préparation aux tests de lecture, les travaux de rédaction ne sont pas équivalents. En *Anglais*, le travail personnel comprend des exercices de grammaire, des portfolios écrits, des résumés de textes. Nonobstant le problème de la non-équivalence de la charge de travail des élèves, les travaux exigés dans les différentes disciplines sont généralement pertinents selon les plans de cours de l'échantillon. De l'avis de la Commission, les professeurs doivent harmoniser les plans de cours et présenter les exigences, le calendrier de travail et les modalités d'évaluation de façon précise. Une réflexion en ce sens a été amorcée; elle doit être poursuivie et des moyens concrets doivent être pris pour que la situation soit corrigée de façon durable. En conséquence,



*la Commission recommande au Collège d'améliorer le mécanisme d'approbation des plans de cours, d'harmoniser le contenu de ceux-ci et de s'assurer de l'équivalence de la charge de travail.*

Le Collège a noté que quelques professeurs de *Français* et de *Philosophie* accordent du temps de classe pour aider les élèves à poursuivre l'écriture de leurs travaux ou à préparer des exposés oraux. S'il s'agit d'une simple disponibilité en classe, une telle pratique paraît difficilement acceptable. Le Collège semble l'interpréter ainsi puisqu'il envisage d'établir des critères pour baliser l'utilisation des heures de classe; la Commission l'y encourage.

### **L'évaluation des apprentissages**

Les départements sont responsables de l'application de la PIEA; à cette fin, le Collège a conçu une grille d'analyse dont ils doivent s'inspirer dans leur examen des plans de cours. Tous les plans de cours de l'échantillon, sauf exception, respectent deux points importants de la PIEA, soit la pondération accordée pour un examen écrit ou pour un travail et l'absence de points donnés pour des variables externes aux apprentissages (motivation, présence, participation). D'autres dispositions de la PIEA font l'objet d'une application moins rigoureuse selon le rapport du Collège. Ainsi en est-il de l'application de la règle concernant la qualité du français, de l'à-propos de certains exercices et des tests de lecture comme mode d'évaluation sommative.

Certaines mesures ont été mises en place afin de favoriser l'équité dans l'évaluation sommative. En *Philosophie*, le Département fait l'examen des statistiques de réussite de cours. Cela a suscité une réflexion sur l'équivalence de la formation et de l'évaluation; ainsi, certains problèmes relevés dans le rapport du Collège étaient en voie de correction au moment de la visite. En *Anglais*, le Département s'est doté d'une politique d'encadrement et de maintien de la qualité de l'enseignement. Ainsi, il applique un processus d'analyse des pratiques d'évaluation et de correction : chaque professeur s'adjoit deux collègues enseignant au même niveau pour examiner les copies de quelques élèves; cela permet de comparer les notes attribuées et de réévaluer, s'il y a lieu, les critères d'évaluation en vue d'assurer une plus grande équité. De plus, tous les professeurs administrent un questionnaire établi par le Département; les résultats sont affichés et les professeurs peuvent ainsi connaître les points sur lesquels ils doivent améliorer leurs cours. La Commission tient à souligner l'intérêt des démarches retenues par ces deux départements. En *Français*, le Département a pris conscience de disparités importantes entre les taux de réussite et la moyenne obtenue dans les

groupes-cours. Il a produit des statistiques sur les taux de réussite et examine attentivement les écarts entre les groupes inscrits au même cours.

La Commission a fait un examen attentif des quatre plans de cours que le Collège lui a soumis. Le plan du cours *Philosophie et rationalité* est succinct, mais complet; il devrait renfermer les critères d'évaluation et autres exigences qui se trouvent dans d'autres documents remis aux élèves. L'évaluation formative semble inexistante. Le plan du cours *Anglais 604-103* est très complet; les consignes de réalisation des tâches à accomplir sont très précises; de plus, il y a des évaluations formatives tout au long du cours. Le plan du cours d'Éducation physique (ensemble 2) est sommaire; sa présentation ne met pas en évidence les objectifs du cours ni ne fait les liens entre son contenu, ses objectifs et les éléments de la compétence définis dans le devis ministériel. Il n'y est pas fait mention de la méthode utilisée par les élèves pour se fixer des objectifs ni des instruments de mesure de l'atteinte des objectifs. Le plan de cours devrait être plus précis, et sa section «journal de bord», plus explicite. Le plan du cours *Écriture et littérature* comporte aussi plusieurs problèmes, notamment : la grille de correction est imprécise sur plusieurs points; une certaine confusion dans le plan de cours empêche de connaître le contexte exact de réalisation de l'analyse littéraire; il n'y a pas d'évaluation formative. Les élèves font l'objet d'une évaluation sommative à neuf reprises; mais seules deux évaluations portent sur la compétence du cours. Le lien n'est pas explicite entre les activités d'évaluation et les objectifs évalués.

Le Collège reconnaît que l'application de la PIEA, malgré les efforts consentis, manque de rigueur et ne garantit pas toujours l'équité. Par ailleurs, la Commission estime que les professeurs devraient recourir davantage à l'évaluation formative. Enfin, le Collège devrait réfléchir à ses pratiques et critères d'évaluation et reconsidérer le mécanisme qui garantit leur équivalence. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège de veiller à l'application rigoureuse de sa PIEA, notamment : réexaminer ses pratiques d'évaluation en vue de garantir l'atteinte des objectifs et l'équivalence des évaluations, particulièrement en Français et en Éducation physique; inciter les professeurs à intégrer l'évaluation formative à leur pratique d'enseignement; donner suite à son intention d'accorder du perfectionnement en matière d'évaluation des apprentissages.*

## Les épreuves synthèses de programmes

Les travaux d'élaboration des épreuves synthèses ont débuté à l'automne 1995. Une journée pédagogique ainsi que la publication d'une série de textes ont abordé ce thème; toutefois, un boycott syndical a entravé la poursuite des travaux. Depuis, quelques rencontres ont eu lieu afin de jeter les bases d'une concertation entre les départements de formation générale et les coordinations de programmes. Au moment de la visite, les travaux de la majorité des épreuves synthèses étaient au stade exploratoire. Quant à la place de la formation générale dans l'épreuve synthèse, elle est plutôt globale et implicite et elle n'est pas annoncée comme telle dans les outils d'évaluation qui ont été préparés.

La Commission estime, comme le Collège d'ailleurs, que le comité de formation générale dont la création venait d'être décidée, constituera l'interlocuteur privilégié des différentes équipes de programme pour assurer la prise en compte des disciplines de la formation générale dans la préparation de l'épreuve synthèse de programme. La Commission *suggère* donc au Collège de s'assurer que les objectifs de la formation générale soient pris en compte dans l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme.

\* \* \*

Les Départements de philosophie et d'anglais ont fait preuve de dynamisme et réalisé des démarches intéressantes pour s'approprier les devis ministériels et renouveler leur enseignement. En *Philosophie*, les professeurs du Département ont revu leurs pratiques d'enseignement et leurs méthodes pour atteindre les objectifs définis dans les devis; ils se sont montrés soucieux de la réussite des élèves et préoccupés de corriger les lacunes dans leurs modes d'évaluation. En *Anglais*, des efforts ont été faits pour appliquer correctement les devis et adapter les cours de formation générale propre aux besoins des élèves; en outre, les professeurs rédigent un plan de cours commun et s'assurent de l'équivalence des évaluations.

Toutefois, malgré les efforts déployés par le Collège, plusieurs difficultés ont entravé la mise en œuvre de la formation générale. L'absence d'un projet éducatif qui valoriserait la formation générale dans tout projet de formation n'est pas sans lien avec les lacunes constatées dans la cohérence de la formation générale. Le choix fait par le Département de français de substituer un quatrième cours de littérature au cours propre n'a pas servi au mieux les intérêts des élèves. Enfin, des lacunes ont été observées dans l'application de la PIEA.

## **Les ressources et la gestion**

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement proposées aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

### **Les ressources**

Le Collège organise des activités, procède à des projets de perfectionnement au sein du réseau Performa; il appuie la production de matériel didactique et encadre divers projets; ce fut notamment le cas en *Langue et littérature*. Il a profité d'une journée pédagogique pour présenter les objectifs de la réforme et susciter la motivation des enseignants. Il a publié cinq documents – les Cahiers du renouveau – portant sur autant d'aspects de la réforme, soit le sens de la réforme, le concept de compétence, la planification des apprentissages, le sens de l'épreuve synthèse et la construction d'une épreuve synthèse, afin d'en faire connaître les éléments et s'assurer que les objectifs visés par les cours élaborés par les départements de formation générale se situent dans le prolongement de ceux qui ont été énoncés dans les devis ministériels.

Les modes de perfectionnement privilégiés par les enseignants sont l'inscription à des cours universitaires autres que Performa et la participation à des colloques. Par ailleurs, plusieurs professeurs s'intéressent à la recherche ou poursuivent des activités connexes. Le rapport mentionne les interventions faites dans le cadre de conférences ou de colloques, la publication de manuels ou d'ouvrages assimilés, soit deux didacticiels en *Anglais*, la publication d'articles ou d'ouvrages dans la discipline. Bref, l'effort est intéressant en matière de perfectionnement ou de recherche d'ordre disciplinaire. La Commission a pu noter le dynamisme de plusieurs professeurs, surtout en *Philosophie* et en *Anglais*. En revanche, plusieurs enseignants du Département de langue et littérature ont le sentiment d'avoir été appauvris par les nouveaux devis ministériels. Il en est résulté une certaine démotivation et un sentiment de morosité. La Commission *suggère* ainsi au Collège de convenir avec le département de mesures susceptibles de soutenir, voire de développer, la motivation des professeurs de *Français*.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires mises à la disposition de la formation générale sont satisfaisantes. Des allocations budgétaires complémentaires ont permis l'acquisition de documents écrits ou audiovisuels, notamment pour mettre à jour la documentation en *Philosophie*

et en *Langues modernes*. Les professeurs transmettent les bibliographies à la direction de la bibliothèque afin d'enrichir les collections. Le taux d'utilisation de la bibliothèque et de ses services est élevé. Le catalogue est informatisé; des banques de données ont été constituées et des bibliographies ont été établies sur les thèmes abordés dans plusieurs disciplines; le tout peut être consulté sur le réseau *Internet*, ce qui est apprécié des élèves, car les heures d'ouverture de la bibliothèque ont été raccourcies par suite des compressions budgétaires; toutefois, les élèves ont accès à la bibliothèque municipale de Laval. Le Collège possède des laboratoires audio pour l'apprentissage des langues et un laboratoire équipé d'ordinateurs; en revanche, les professeurs de langues et les élèves soulignent un manque d'ouvrages de référence, particulièrement de dictionnaires et de grammaires dans certaines salles de classe.

### **La gestion**

C'est au sein des départements, et plus particulièrement dans les comités de matière, que la réflexion et la discussion sur la réforme ont vraiment eu lieu. En revanche, le partage des responsabilités entre les différentes instances a suscité beaucoup de réserves; le manque de liens étroits entre les départements, la Commission des études, la Direction des études et la Commission pédagogique a engendré incompréhensions et frustrations. Le rapport est critique à cet égard et la visite a permis de constater que les difficultés relatives aux structures ne se sont pas toutes aplanies.

Les professeurs ont recherché un lieu de rencontre interdisciplinaire; à l'automne 1997, la Direction des études a consenti des ressources et a offert son appui à la création d'une structure de rassemblement et de concertation des disciplines de la formation générale commune; de là est né le projet du comité de formation générale dont la création a été confirmée au cours de la visite.

Enfin, le Collège n'a pas réussi à faire partager par tous ses professeurs, tant ceux de la formation générale que de la formation spécifique, une vision commune de la formation générale, même si les relations étaient bonnes entre les professeurs des deux composantes des programmes. En effet, les intentions éducatives n'ont pas été comprises de façon univoque et le réinvestissement de la formation générale dans les disciplines de la formation spécifique ne s'est pas concrétisé à sa satisfaction. On peut cependant noter des initiatives fort intéressantes qui témoignent d'une volonté de rapprochement. Ainsi, dans le programme de *Techniques de muséologie*, le premier de cours de philosophie doit être réussi pour que l'élève puisse s'inscrire à l'un des cours de la formation spécifique.

La Commission invite le Collège à donner suite aux actions envisagées dans son rapport, soit : appuyer les travaux du comité de formation générale qui doit constituer le lieu de rassemblement, de réflexion et de concertation des enseignants des quatre disciplines, d'une part, et réexaminer le mode de fonctionnement de ses structures de consultation, d'autre part, et cela en tenant compte du désir de participation et d'engagement du personnel enseignant. Enfin, la Commission invite le Collège à favoriser, par divers moyens, le développement de liens entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique.

## **Les résultats**

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

### **La réussite des cours et la diplomation**

Le Collège reconnaît que ses taux de réussite sont généralement plus faibles que la moyenne du réseau. Il explique cela notamment par le fait qu'il ne réussit pas à attirer les meilleurs diplômés du secondaire de son territoire et qu'il accueille un effectif dont les résultats scolaires au secondaire sont plus faibles que ceux observés en moyenne par les autres collèges. Le Collège se préoccupe de la situation; à cette fin, il s'est doté d'un système d'information sur les programmes. Les données colligées sont régulièrement mises à jour et transmises aux départements et aux équipes-programmes afin de les guider dans la rédaction de leur bilan annuel et l'établissement de leurs priorités d'action.

La Commission estime que le Collège a bien cerné la problématique de la réussite scolaire et elle l'encourage à poursuivre les actions déjà en marche, comme l'étude des taux de réussite de chacun des cours, et à donner suite aux actions envisagées dans son rapport concernant l'examen critique de la séquence des cours de *Langue et littérature* et l'engagement de toutes les instances pour valoriser, auprès des élèves, l'assiduité à l'étude et la persévérance.

En ce qui a trait à l'épreuve *uniforme de français*, les résultats obtenus par les élèves du Collège ont fluctué depuis l'implantation de l'épreuve; après avoir devancé de 15 points de pourcentage la moyenne du réseau – 90,2 % par rapport à 74,5 % – en mai 1996, le taux de réussite a oscillé

autour de 80 % pendant les trois épreuves subséquentes. Cela dit, son taux de réussite à l'épreuve de mai a toujours dépassé celui du réseau; en mai 1998, il a atteint 91,7 %.

Sauf pour les programmes *Orthèses et prothèses* ainsi que *Soins infirmiers*, dont le taux de diplomation a atteint 43 p. 100 pour l'année de référence, le taux de diplomation est généralement faible dans le délai prescrit; par exemple, il est de 13 p. 100 en *Sciences humaines* contre 28 p. 100 pour le réseau, et de 26 p. 100 en *Sciences de la nature* contre 41 p. 100 pour le réseau. Les taux de diplomation dans les autres programmes sont inférieurs à 15 p. 100. Les premiers cours annulés lorsque l'horaire est trop chargé sont les cours de formation générale, car ils ne constituent pas un préalable à un cours de formation spécifique.

À l'examen du tableau de cheminement scolaire, la Commission constate que les échecs en formation générale ou le report de cours de cette composante constituent un obstacle important à la diplomation. En effet, dans tous les programmes, excepté en *Techniques de gestion de bureau*, on trouve des élèves sortants à qui il ne manque qu'un ou des cours de formation générale pour avoir droit au diplôme; de plus, dans la plupart des programmes, la proportion des sortants à qui il manque à la fois des cours de formation générale et de formation spécifique dans leur programme pour avoir droit au diplôme excède 35 %.

Étant donné que la non-réussite des cours de formation générale seule empêche plusieurs élèves d'obtenir leur diplôme dans le délai prévu, des efforts doivent être consentis par le Collège pour valoriser la formation générale et motiver les élèves. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège d'analyser les causes des échecs en formation générale ou des reports de cours de cette composante et de prendre les mesures nécessaires pour inciter les élèves à terminer leur formation générale.*

### **L'encadrement des élèves**

Afin de favoriser la réussite des élèves, le Collège a mis sur pied un dispositif de soutien ainsi qu'un mécanisme pour l'évaluer, soit le groupe de suivi des mesures d'aide. En *Français*, le Collège a organisé, avec le concours des professeurs du Département, le cours de mise à niveau, le centre d'apprentissage individuel et d'aide en français (CAIAF), le centre d'aide en français (CAF) et les ateliers destinés aux allophones. En *Anglais*, il a mis sur pied le centre d'aide à l'apprentissage en

langues modernes (CAALM) et a soutenu la production du logiciel GRAMWARE; les professeurs ont aussi produit des exercices sur mesure que l'élève en difficulté peut faire sur ordinateur.

La Commission tient à souligner la mise sur pied du Centre *Philo-aide* organisé par les professeurs du cours *Philosophie et rationalité* afin de développer les habiletés de lecture de textes philosophiques. Ce service d'aide à l'apprentissage repose sur le jumelage entre les professeurs chargés de l'aide directe aux élèves et les autres professeurs du cours. *Philo-aide* a fait l'objet d'un consensus départemental et a été implanté à l'automne 1994. Un test de dépistage est administré au début du cours; un suivi informatisé permet de conserver les données statistiques pertinentes; un droit de reprise à l'examen est accordé aux élèves qui ont fréquenté le centre d'aide. Le Département estime que le programme peut faire la différence entre le succès et l'échec pour des élèves faibles, mais motivés. La Commission considère que le soutien accordé aux élèves par *Philo-aide* constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale, car outre le fait que ce centre d'aide a développé l'intérêt des élèves pour la discipline – ce qui s'est répercuté sur le taux de réussite du cours – il a contribué à accroître la cohésion au sein des professeurs et à améliorer la qualité du cours.



## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège Montmorency comporte des forces et des faiblesses.

Parmi les éléments positifs, il faut souligner le dynamisme des professeurs de philosophie et d'anglais. Les premiers ont mis sur pied le Centre *Philo-aide* qui a contribué tant à la cohésion de l'enseignement qu'au soutien de l'intérêt des élèves pour la *Philosophie* et à l'amélioration de leur taux de réussite. Ils ont aussi pris des mesures pour favoriser l'équivalence de la formation et de l'évaluation. Au regard des seconds, il faut souligner la politique d'encadrement et de maintien de la qualité de l'enseignement au Département de langues modernes et l'application de son processus d'analyse des pratiques d'évaluation des apprentissages et de correction des épreuves d'examen.

Plusieurs aspects de la mise en œuvre devront cependant être revus. Les lacunes observées affectent d'abord la cohérence d'ensemble de la formation générale et peuvent s'expliquer en partie par le fait que le Collège n'a pas encore précisé la place que prendrait la formation générale dans son projet de formation. Elles tiennent aussi à l'attitude de certains professeurs qui n'ont pas accepté de prendre le virage qu'imposait le Renouveau de l'enseignement collégial. Elles touchent plus particulièrement le contenu des cours et l'équivalence de la formation et de l'évaluation. À cet égard, la Commission formule quatre recommandations visant le respect des devis ministériels pour le cours de *Français* propre, l'approbation des plans de cours et l'équivalence de la charge de travail, l'application de la *Politique d'évaluation des apprentissages* et l'analyse des causes d'échecs ou de reports des cours de formation générale.

D'autres aspects pourraient également être améliorés et, en conséquence, la Commission adresse au Collège des suggestions portant sur le rôle de la formation générale dans tout projet éducatif, la rédaction des plans de cours et l'atteinte des objectifs en *Éducation physique*, les orientations de la formation générale complémentaire, la place de la formation générale dans l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme ainsi que l'adoption de mesures de soutien à la motivation des professeurs de *Français*.

## **Les suites de l'évaluation**

Le Collège Montmorency est globalement en accord avec les recommandations et les suggestions que lui a adressées la Commission dans son rapport préliminaire.

Le Collège a déjà mis en œuvre plusieurs actions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale. Parmi ces actions, il convient de citer les suivantes :

- Le Collège a mis sur pied, au cours de l'automne 1998, le Comité consultatif de formation générale qui permettra de donner à la formation générale la place qui lui revient dans tout projet éducatif et d'établir des liens plus étroits entre les départements de formation générale et ceux de la formation spécifique.
- Au Département de philosophie, les comités de matière ont commencé à analyser, pour chaque trimestre, le nombre et le type de travaux exigés des élèves pour chaque cours, les critères de correction et à vérifier si l'évaluation porte sur des textes de philosophes.
- Le Collège a mis sur pied des moyens pour favoriser la persévérance et la réussite, notamment pour soutenir la motivation des élèves. Il s'engage à poursuivre l'analyse des taux de réussite et de diplomation et à mieux encadrer le cheminement scolaire en formation générale.
- Le Conseil d'administration du Collège a adopté un cadre d'implantation de l'épreuve synthèse de programme. Ce cadre stipule l'obligation d'avoir réussi tous les cours de formation générale ou d'être en mesure de les réussir à l'intérieur d'un trimestre comme condition d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme. L'épreuve synthèse de programme, qui est préparée par un groupe de travail auquel participent les disciplines de la formation générale, doit prendre en compte les habiletés transférables qui aident l'élève à atteindre les objectifs de son programme.
- Le Collège a accordé des ressources pour appuyer les travaux du comité consultatif de la formation générale et du Département de français dans l'élaboration des nouveaux ensembles en vue d'accroître la satisfaction au travail; il s'engage à poursuivre dans cette voie.

Le Collège s'engage à mettre sur pied d'autres mesures pour donner suite au rapport de la Commission.

- Ainsi, le Collège entend se doter d'un projet éducatif et il y précisera la place de la formation générale.
- Le Collège reverra sa PIEA, notamment en ce qui a trait à l'équivalence des évaluations et à la pratique de l'évaluation formative. Il examinera les besoins de formation en matière d'évaluation des apprentissages et proposera des activités de perfectionnement pertinentes.
- En vue d'améliorer la réussite des élèves en *Langue et littérature*, le Collège placera le cours propre comme premier élément de la séquence; ce cours intégrera la production de discours oraux et écrits pour mieux répondre aux besoins des élèves. Il pourra être précédé d'un cours de mise à niveau pour les élèves plus faibles. Par ailleurs, le Département de français instaurera un comité de matière pour chacun des cours de la formation générale commune et propre en vue d'établir l'équivalence de la charge de travail et des évaluations; ce comité présentera au Département une nouvelle grille d'approbation des plans de cours.
- Le Département d'éducation physique révisera ses plans de cours afin d'en rendre le contenu conforme au devis ministériel, d'en mieux garantir l'atteinte des objectifs et de respecter la PIEA.
- En vue d'assurer une meilleure participation des enseignants aux structures de concertation du Collège, la Direction des études, qui a déjà procédé aux consultations nécessaires, entend remplacer les actuelles Commission des études et Commission pédagogique par une Commission des études renouvelée, conformément à une entente avec le syndicat représentant le personnel enseignant.

La Commission estime que la réalisation des actions esquissées permettra de garantir la qualité de la formation générale et souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président